

Mali

Direction Nationale du Développement Social - DNDS

Matrice de Suivi des déplacements (DTM)

Janvier 2018



Introduction

Le conflit qui a affecté les régions nord du Mali en 2012 a provoqué d'importants déplacements de populations tant à l'intérieur du territoire malien que vers les pays limitrophes. Afin d'orienter la réponse humanitaire et de faciliter le retour et la réintégration des personnes déplacées internes (PDI) et des réfugiés, la Direction Nationale du Développement Social (DNDS), fournit depuis décembre 2014 des informations à l'ensemble de la communauté humanitaire et aux pouvoirs publics afin de répondre aux besoins des populations déplacées, retournées et rapatriées au Mali.

Le transfert du programme de matrice de suivi des déplacements DTM au Gouvernement par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), en Novembre 2014 et la signature de l'accord de partenariat entre le Gouvernement et l'UNHCR pour l'enregistrement des rapatriés, en Avril 2015, ont permis à la DNDS une centralisation et une meilleure harmonisation des données sur les mouvements de populations.

La méthodologie et les outils utilisés par le programme DTM ont été élaborés par la Commission Mouvement de Populations (CMP), groupe de travail du cluster protection. Pour l'enregistrement des rapatriés, une Procédure Opérationnelle Standard (POS) est établie entre la DNDS et l'UNHCR.

Les équipes DTM sont présentes dans l'ensemble des régions du Mali et sont composées d'agent du Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire.

Le programme DTM, dans le cadre de l'enregistrement des PDI, PDI retournées et l'évaluation des besoins dans les zones de retour bénéficie de l'appui technique et du soutien financier de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) à travers ses partenaires (Japon, USAID/OFDA, Suède, Coopération Suisse). L'enregistrement des rapatriés a l'appui financier et technique de l'UNHCR.

(Toutes les données présentées dans ce rapport sont disponibles au niveau des cercles, communes et villages. Pour plus d'information, merci de contacter M. Abdramane Niama TOGORA : ant.togora@yahoo.fr)

Eléments clés



47 706 personnes déplacées internes (10 927 ménages) ont été enregistrées et identifiées par le programme DTM dans l'ensemble des régions du Mali.



17 698 nouveaux PDI dans les régions de Ménaka, Gao et Tombouctou entre octobre 2017 et janvier 2018.

- **10 571** PDI retournées dans leurs localités d'origines entre octobre 2017 et janvier 2018.

Une enquête réalisée auprès des populations déplacées au sud et au nord révèle que 77% des PDI désirent retourner dans leurs lieux d'origine tandis que 21% veulent rester sur place pour le moment.



589 612 personnes retournées, soit 526 505 PDI retournées et **63 107** rapatriés (anciens réfugiés) ont été identifiés.

Contenu

Déplacés Internes.....	2
Intentions de Retour.....	3
PDI Retournés.....	5
Besoins et Assistance-PDI.....	5
Rapatriés.....	6
Annexe I Carte-PDI par cercle.....	8
Annexe II Carte-Retournés par cercle.....	9
Annexe III Carte-Présence DTM Mali.....	10
Annexe IV Carte Rapatriés-réfugiés.....	11
Annexe V PDI, Rapatriés et retournées.....	12
Annexe VI Situation des nouveaux PDI de Tombouctou.....	14
Annexe VII Méthodologie.....	16

Matrice de suivi des déplacements

DEPLACES INTERNES

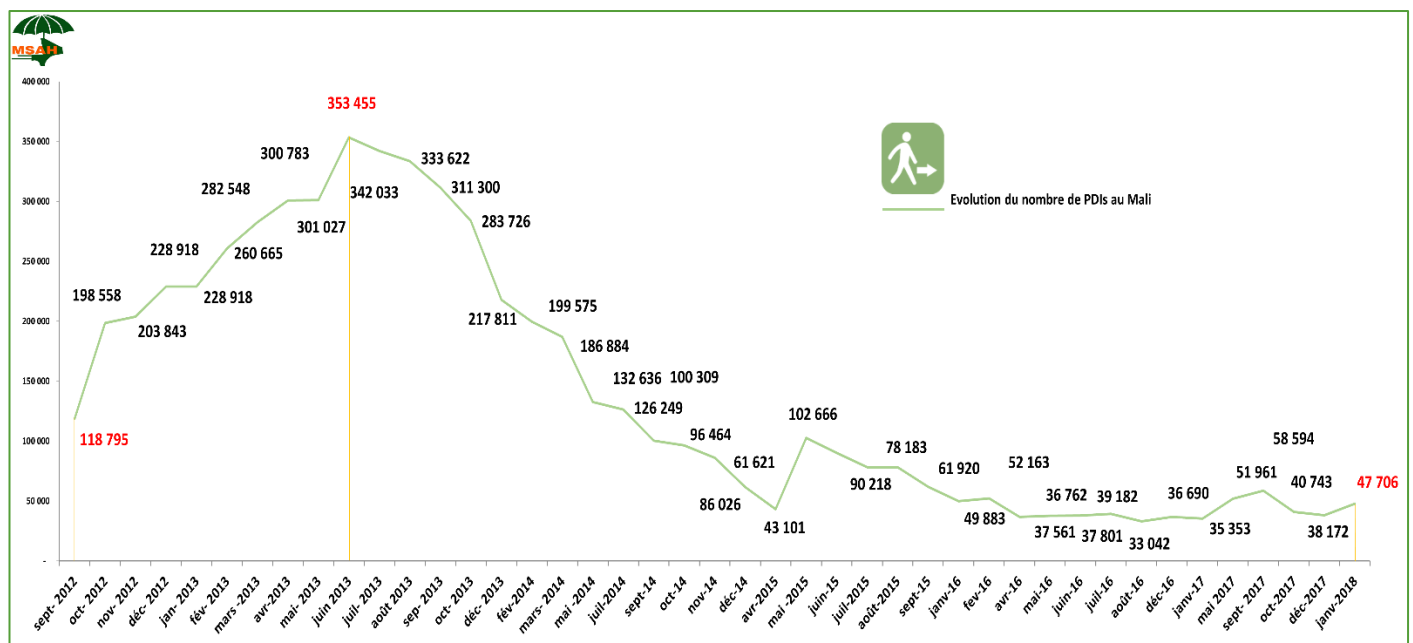
Les opérations de collecte et de mise à jour des données menées dans le cadre du programme DTM montre une augmentation du nombre de personnes déplacées au Mali. Le nombre de PDIs est en effet passé de 40 743 personnes (rapport DTM d'octobre 2017) à 38 172 en décembre 2017 (Rapport CMP de décembre 2017) pour atteindre **47 706** individus en janvier 2018.

Pendant que nous observions le retour de **10 571** PDIs entre octobre 2017 et janvier 2018, durant la même période des violences variées ont continué à être signalées dans les Régions de Tombouctou (cercles de Gourma-Rhous, Tombouctou), Ménaka (cercles d'Anderamboukane, d'Inekar, Ménaka) et la bande frontalière Mali-Burkina Faso. En effet, ces violences ont provoqué le déplacement de **17 698** personnes de leurs villages et hameaux pour trouver refuge dans des localités des cercles de Gourma-Rharous, Tombouctou, Gao, Anderamboukane, Inekar et Ménaka.

Localisation des personnes déplacées

Les données concernant la localisation et le nombre des personnes déplacées dans les régions sud sont le résultat des vérifications menées de façon mensuelle par la DNDS dans les régions de Bamako, Kayes, Koulikoro, Ségou, Sikasso et Mopti. Ces vérifications consistent, à travers des visites porte à porte par les agents des services déconcentrés du Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire (MSAH), à vérifier la présence physique des personnes déplacées enregistrées antérieurement par les équipes DTM à la suite du conflit de 2012, des événements de mai et juillet 2014 à Kidal, ceux de 2015 dans les régions de Mopti, Gao et Tombouctou ainsi que ceux de 2016 dans les régions de Ménaka, Mopti et Kidal, ceux de 2017 dans les Régions de Kidal, Ménaka, Tombouctou, Ségou et Mopti et ceux de 2018 dans la région de Tombouctou.

Graphique 1 : Evolution du nombre de PDIs de septembre 2012 à janvier 2018



L'augmentation du nombre de PDIs entre 2012 et 2013 s'explique par le conflit et les violences qui étaient en cours dans les régions nord pendant cette période. Le nombre de personnes déplacées a franchi, pour la première fois, la barre des 350.000 individus en juin 2013. L'augmentation du nombre de personnes déplacées à cette date par rapport aux mois précédents s'explique par l'extension des opérations d'enregistrement aux trois régions nord (Gao,

Tombouctou et Kidal). A partir de 2013 avec la pacification progressive des régions nord, nous avons assisté à une tendance à la baisse du nombre de PDIs pour atteindre **47 706** individus en janvier 2018.

Déplacés Internes au Mali par région

Région	Ménages	Individus	Taille moyenne
Bamako	524	2 901	6
Kayes	3	14	5
Koulikoro	130	786	6
Mopti	620	2 151	3
Ségou	1255	6 723	5
Sikasso	10	20	2
Gao	1762	7 978	5
Ménaka	1405	7 291	5
Kidal	59	313	5
Tombouctou	5159	19 529	4
TOTAL	10 927	47 706	4

Les régions de Tombouctou (19 529 PDIs), Gao (7 978 PDIs), Ménaka (7 291 PDIs) et Ségou (6 723 PDIs), abritent le plus grand nombre de PDIs. Ce nombre est dû aux incidents qui ont affecté ces régions pendant l'année 2017 et janvier 2018.

Nouveaux PDIs identifiés en janvier 2018 dans la région de Tombouctou

Suite à des violences variées les cercles de Gourma Rahrous, Tombouctou et la bande frontalière Mali-Burkina Faso, nous avons enregistré **9 534** nouveaux PDIs, soit 3 211 ménages durant le mois de janvier 2018, dans la région de Tombouctou dans les communes de Gossi, Quinerden, Rharous et Lafia. (*Tableaux détaillés en annexe*).

Profil démographique

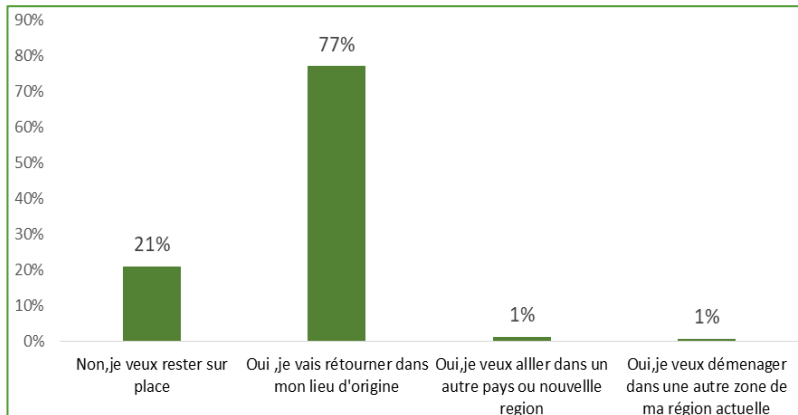
Répartition par tranches d'âges et par sexe des personnes déplacées internes au Mali

Enfants (0-17 ans)			Adultes (18 -59as)			Personne âgée (59ans et plus)			TOTAL
Filles	Garçons	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
14 312	11 926	26 238	10 495	9 542	20 037	954	477	1 431	47 706
30%	25%	55%	22%	20%	42%	2%	1%	3%	100%

La population déplacée est constituée de **54%** de femmes et **46%** d'hommes. Par ailleurs, **55%** des personnes déplacées sont des enfants (âgés de 0 à 17 ans), la population active représentent **42%** de la population déplacée et les 60 ans et plus représentent **3%**.

INTENTIONS DE RETOUR

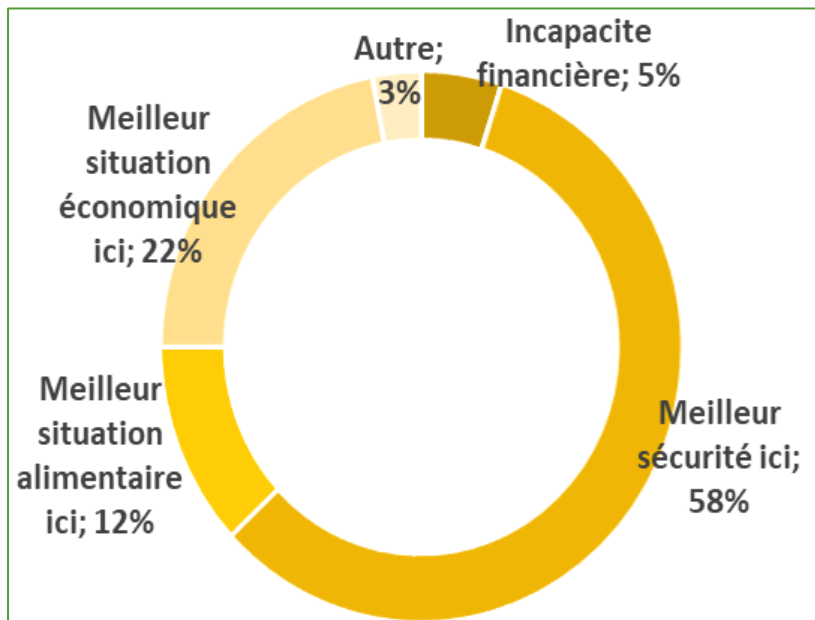
Graphique 2: intentions de retour



La DNDS a réalisé en décembre 2017, une enquête d'intention de retour auprès des populations déplacées dans le nord et dans le sud du pays. Cette enquête, qui a concerné 10% des ménages déplacés de chaque région, avait pour but de mieux cerner les intentions des personnes déplacées et comprendre les facteurs qui influencent leur retour.

La majeure partie des personnes déplacées interrogées déclarent vouloir rentrer dans leurs lieux d'origine (77%) contre 43% en mai 2017 (DTM-Rapport d'étude de profilage des PDI, rapatriées et PDI retournées au Mali). Ce pourcentage s'élève à 85% au sud et 69% au nord. La différence de pourcentage peut s'expliquer par le fait que les populations au sud viennent principalement des villes de Gao et Tombouctou qui jouissent d'une certaine sécurité tandis que celles au nord viennent, dans leur majorité, de zones rurales encore instables. Conformément à la même logique, le pourcentage de ménages déplacés qui déclarent ne pas vouloir ou ne pas pouvoir rentrer chez eux s'élève à 15% au sud et à 31% au nord. Au total, 21% des ménages interrogés ont déclaré ne pas avoir l'intention de regagner leurs lieux d'origine.

Graphique 3 : raisons du non-retour



Parmi ces ménages, 5% ont déclaré ne pas pouvoir rentrer pour cause d'incapacité financière liée, le plus souvent, au coup du transport vers le lieu d'origine. Par ailleurs, 58% des ménages ont déclaré ne pas vouloir rentrer car ils bénéficient d'une meilleure sécurité sur leurs lieux de déplacement. Ces données confirment l'analyse effectuée précédemment concernant la prépondérance des questions de sécurité sur le retour des personnes déplacées. La difficulté de prédire la situation sécuritaire explique, entre autres, que la plupart des ménages déplacés ne savent pas quand ils vont rentrer chez eux.

Concernant l'aide attendue pour faciliter le retour, les ménages interrogés ont exprimé, avant tout, des besoins alimentaires (36%) ainsi que la nécessité d'obtenir une aide au transport vers leurs lieux d'origine (31%).

PDIS RETOURNÉES

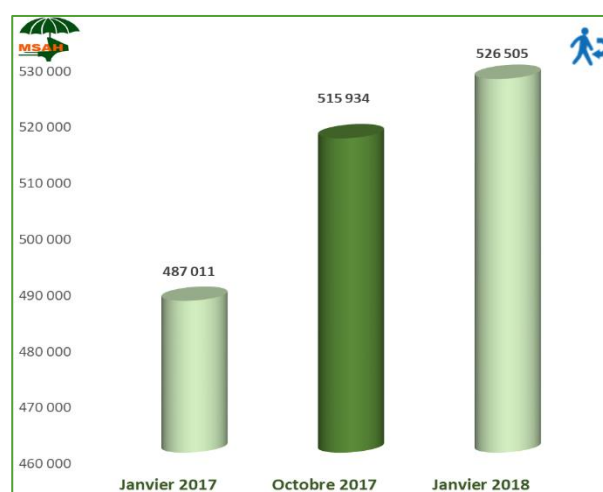
Nombre Cumulé de PDI's retournées par région - cercle du Nord de juillet 2013 au 31 janvier 2018

Régions - Cercles	PDI's Retournées	
	Ménages	Individus
Mopti	8 630	41 108
Bandiagara	489	3 374
Douentza	4 779	25 896
Mopti	1 782	4 524
Tenenkou	1 006	3 977
Youwarou	574	3 337
Ségou	369	3073
Niono	331	2906
Macina	38	167
Gao	29 992	143 880
Ansongo	13 059	65 304
Bourem	5 750	28 678
Gao	11 183	49 898
Menaka	15 615	62 276
Anderamboukane	5 677	24 318
Inekar	2 442	8 857
Menaka	5 213	20 928
Tidermene	2 283	8 173
Kidal	547	2184
Abeibara	97	385
Kidal	323	1 280
Tessalit	114	466
TinEssako	13	53
Tombouctou	58 443	273 984
Dire	6 287	23 628
Goundam	6 578	32 081
Gourma Rharous	17 653	89 649
Niafunke	7 943	46 507
Tombouctou	19 982	82 119
Total général	113 596	526 505

La mise à jour des estimations concernant le nombre de personnes retournées au Mali a été effectué dans l'ensemble des régions de Gao Ménaka et Tombouctou, les cercles de Niono et Macina dans la région de Ségou, les cercles de Bandiagara, Douentza, Mopti, Tenenkou et Youwarou dans la région de Mopti ainsi que les communes d'Abeibara, Kidal, Tin-Essako et Tessalit dans la région de Kidal. Dans le cadre de ces évaluations, un PDI retourné est considéré comme une personne, anciennement déplacée interne, qui est rentrée de façon permanente dans son lieu d'origine avec ou sans les membres de sa famille.

Selon les résultats de ces évaluations, il y a **526 505** PDI's retournées au Mali.

Graphique 4 : Situation des PDI's retournées en Janvier, Octobre 2017 et janvier 2018



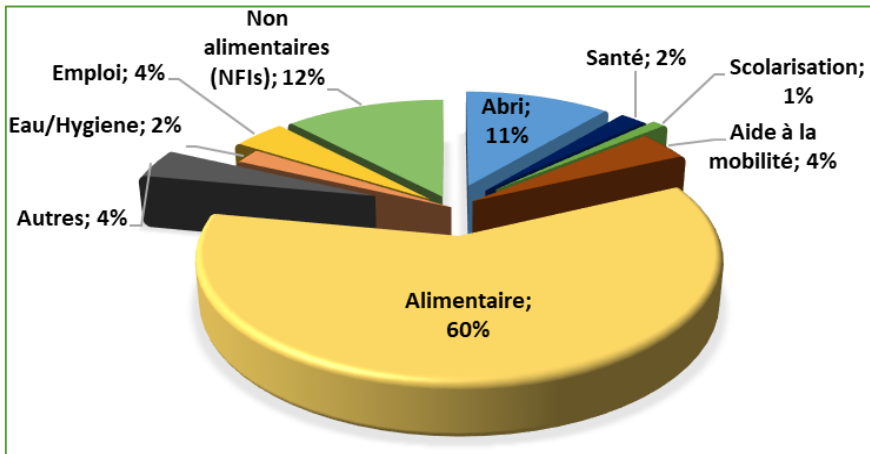
Le graphique 4 nous indique que le nombre de retournés au Mali est passé de 515 934 en octobre 2017 à **526 505** individus en janvier 2018, soit une augmentation de **10 571** individus (soit 2%). Cela s'explique par les déplacements de courte durée et des retours qui sont observés en général dans les 45 à 90 jours qui suivent le déplacement (les populations déplacées retournant dans leurs zones d'origine dès que la situation redevient calme.

BESOINS ET ASSISTANCE

Les évaluations menées dans le cadre du programme ont également pour but de mieux cerner les besoins des personnes affectées ainsi que d'évaluer, dans la mesure du possible, l'aide apportée à ces populations.

En parallèle de la mise à jour des données concernant le nombre de personnes déplacées, les opérations DTM menées ont permis de mener une enquête visant à connaître les besoins des PDIs. Cette évaluation a été réalisée sur un échantillon représentant 10% des populations déplacées identifiées dans le pays.

Graphique 5 : Besoins exprimés par les PDIs



D'après les résultats de cet exercice, 60% des ménages interrogés déclarent avoir un besoin alimentaire, 12% affirment avoir des besoins en termes d'articles non-alimentaires, 11% en termes d'abri.

En ce qui concerne les déclarations des ménages déplacés sur l'assistance reçue, 58% des ménages interrogés déclarent avoir reçu une assistance humanitaire tandis que 41% des ménages déplacés déclarent le contraire. Au sud comme au nord, le type d'assistance le plus mentionné est alimentaire. Dans les

régions sud, 43% des ménages interrogés ont déclaré avoir reçu une assistance alimentaire tandis que ce pourcentage s'élève à 88% au nord.

RAPATRIÉS
Nombre de rapatriés enregistrés regroupés par Région de retour et par anciens pays d'accueil par région - au 31 décembre 2017

Ancien Pays d'accueil	Algérie	Burkina Faso	Ghana	Guinée	Mauritanie	Niger	Nigeria	Togo	Tunisie	Grand Total
Région de Destination	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus
Bamako	132	343	0	0	29	12	0	0	0	516
Gao	2 378	5 465	0	0	77	6 113	1	0	1	14 035
Kidal	1 684	54	0	0	8	6	0	0	0	1752
Koulikoro	65	123	0	0	27	1	0	0	0	216
Ménaka	287	19	0	0	9	11 773	0	0	0	12 088
Mopti	0	3 190	0	0	709	4	0	0	0	3 903
Ségou	0	101	1	0	973	31	0	0	0	1 106
Tombouctou	2998	12 525	0	2	13 581	379	0	6	0	29 491
Total général	7 544	21 820	1	2	15 413	18 319	1	6	1	63 107

Répartition par tranches d'âges et par sexe des Rapatriés au Mali au 31 décembre 2017

Région	Enfants (0-17 ans)			Adultes (18 -59as)			Personne âgée (59ans et plus)			Grand Total
	Fille	Garçon	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	
Bamako	105	95	200	148	136	284	15	17	32	516
Gao	3293	3311	6604	3732	2934	6666	369	396	765	14035
Kidal	282	291	573	529	579	1108	40	31	71	1752
Koulikoro	29	36	65	67	70	137	7	7	14	216
Menaka	3082	3434	6516	2774	2302	5076	232	264	496	12088
Mopti	980	959	1939	944	814	1758	93	113	206	3903
Segou	311	281	592	265	194	459	24	31	55	1106
Tombouctou	7007	7160	14167	7296	6076	13372	948	1004	1952	29491
Grand Total	15 089	15 567	30 656	15 755	13 105	28 860	1728	1 863	3 591	63 107

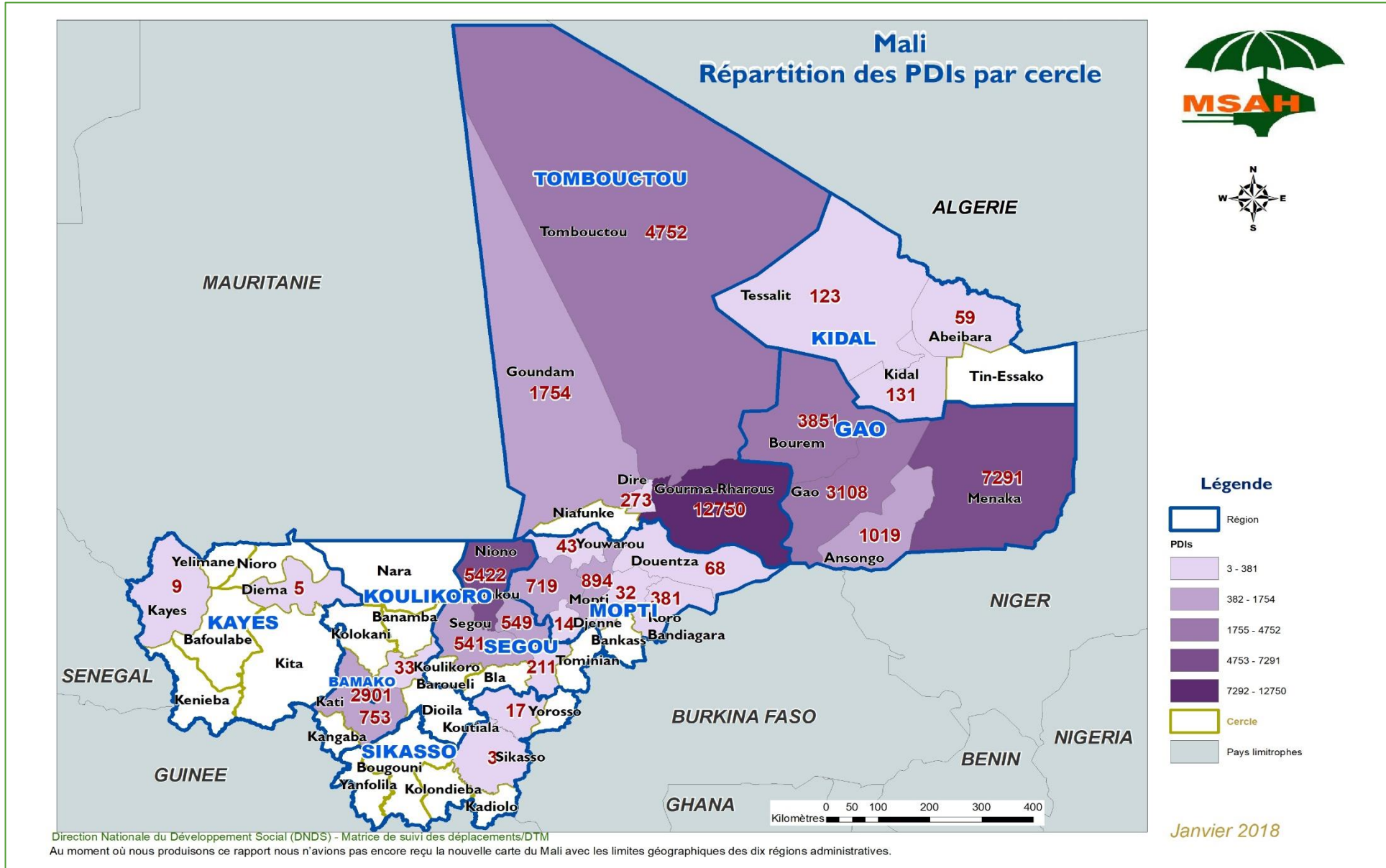
Le retour des populations réfugiées continuent avec la signature de l'accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger et des accords tripartites entre le gouvernement du Mali, l'UNHCR et les gouvernements des trois principaux pays accueillant les réfugiés maliens (la Mauritanie, le Niger et le Burkina Faso). Ainsi, au 31 décembre 2017, **63 107** rapatriés ont été enregistrés tandis que **130 429**¹ maliens sont encore réfugiés dans les pays limitrophes.

Le Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire, à travers la DNDS, avec l'appui du HCR a identifié et rendu opérationnel 28 points d'enregistrement des rapatriés. Il s'agit de :

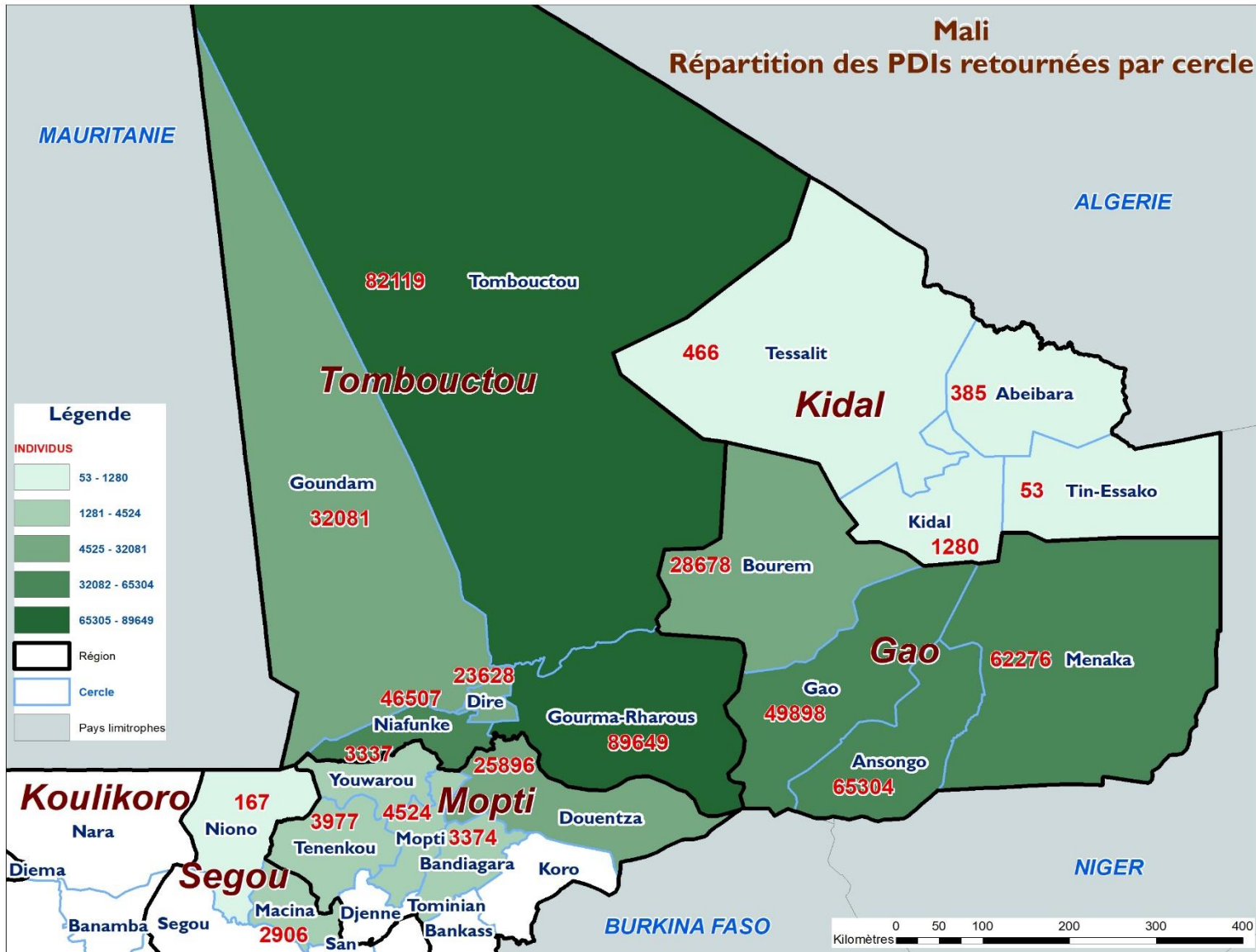
- région de Kidal: Kidal centre, Anefif, Aguel Hoc et Tessalit,
- région de Gao: Intilit, Djebock, Labezanga, Anderanboukane, Menaka, Bourem, Gossi et Gao centre,
- région de Tombouctou: Léré, Soumpi, Diré, Goundam, Tombouctou centre 01, Essakane, Tombouctou centre 02, Bambara Maoudé et Gourma Rharous,
- région de Mopti: Boni, Tenenkou et Youwarou, Gathi-Loumo (Tenenkou),
- région de Ségou : Nampala et Niono,
- et le District de Bamako: pour couvrir les six communes de Bamako et la région de Koulikoro.

¹ <http://data.unhcr.org/SahelSituation/country.php?id=501>

ANNEXE I



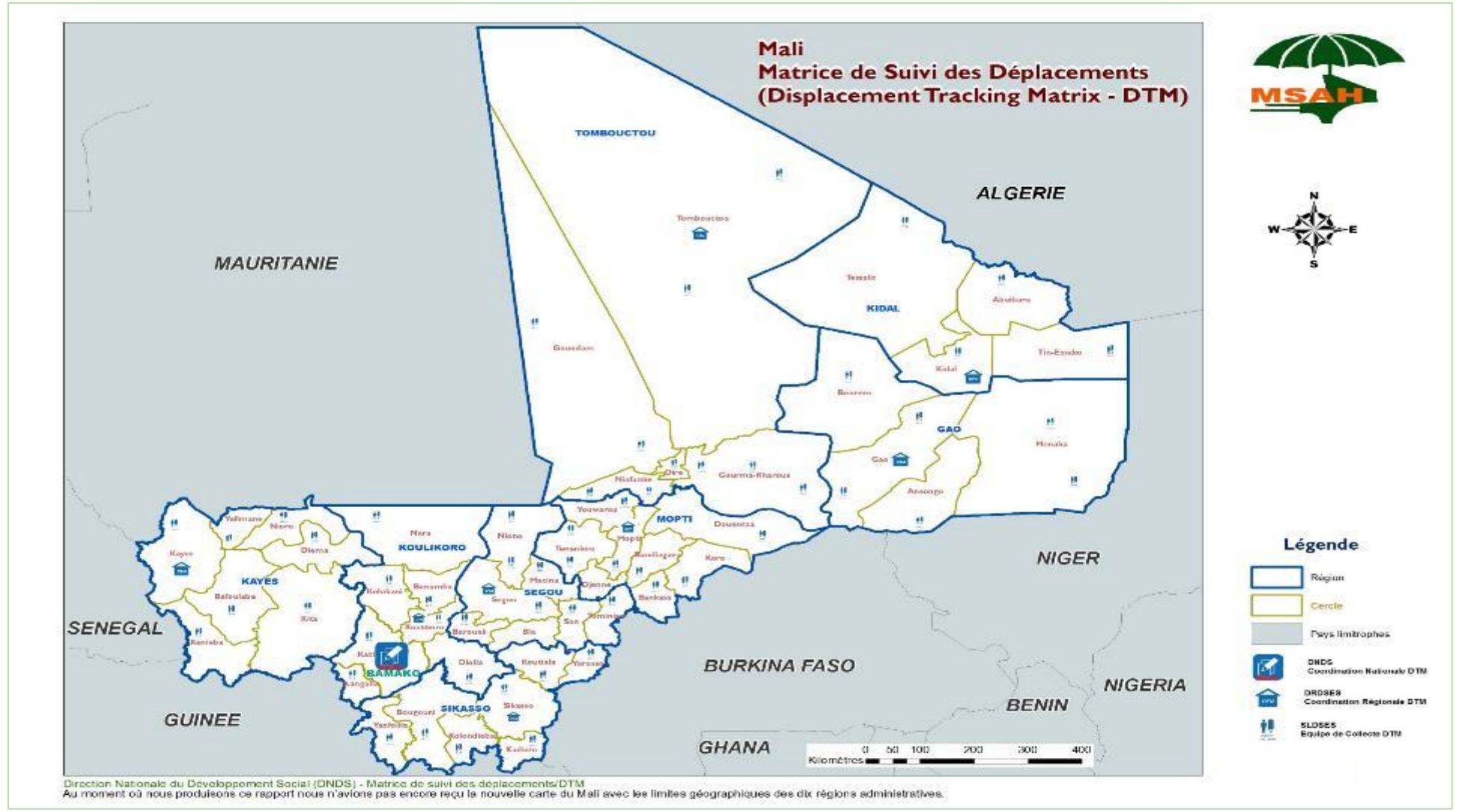
ANNEXE II



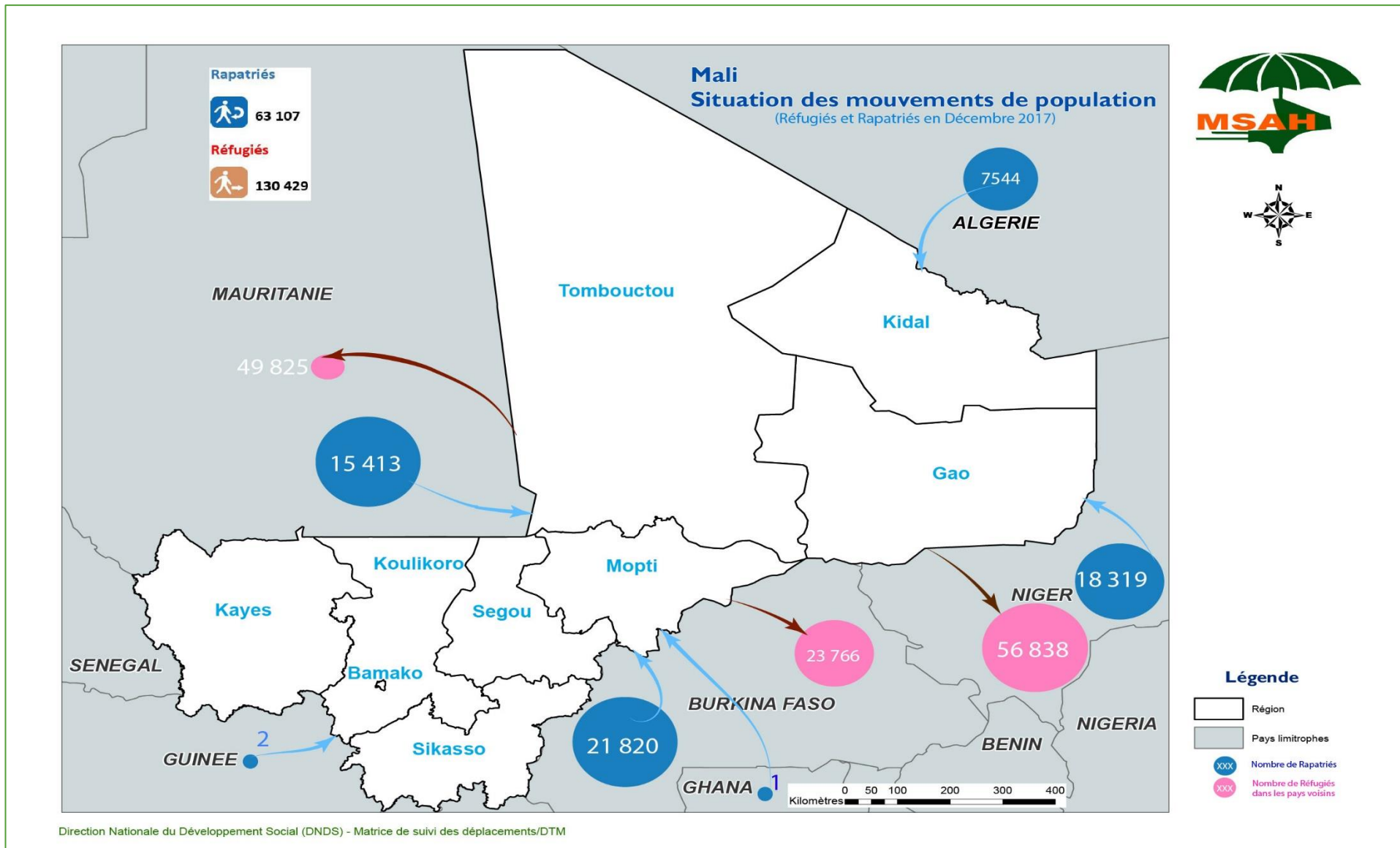
Direction Nationale du Développement Social (DNDS) - Matrice de suivi des déplacements/DTM
 Au moment où nous produisons ce rapport nous n'avons pas encore reçu la nouvelle carte du Mali avec les limites géographiques des dix régions administratives.

Janvier 2018

ANNEXE III PRÉSENCE DES ÉQUIPES DTM AU MALI



ANNEXE IV SITUATION DES RAPATRIÉS ET RÉFUGIÉS



ANNEXE V SITUATION DES PDIS, RAPATRIÉS ET PDIS RETOURNÉES PAR CERCLE

Régions - Cercles	PDis		PDis Retournées		Rapatriés		Cumul PDis, Rapatriés et PDis Retournées	
	Ménages	Individus	Ménages	Individus	Ménages	Individus	Ménages	Individus
Bamako	524	2901	0	0	168	516	692	3417
Commune 1	106	756	0	0	10	32	116	788
Commune 2	49	278	0	0	0	0	49	278
Commune 3	122	788	0	0	0	0	122	788
Commune 4	91	386	0	0	3	16	94	402
Commune 5	97	391	0	0	3	10	100	401
Commune 6	59	302	0	0	152	458	211	760
Kayes	3	14	0	0	0	0	3	14
Diema	1	5	0	0	0	0	1	5
Kayes	2	9	0	0	0	0	2	9
Koulikoro	130	786	0	0	84	216	214	1002
Dioila	0	0	0	0	2	8	2	8
Kati	121	753	0	0	82	208	203	961
Koulikoro	9	33	0	0	0	0	9	33
Mopti	620	2151	8630	41108	1377	3903	10627	47162
Bandiagara	14	32	489	3 374	0	0	503	3 406
Bankass	0	0	0	0	0	0	0	0
Djenne	8	14	0	0	0	0	8	14
Douentza	19	68	4 779	25 896	1081	3 116	5 879	29 080
Koro	71	381	0	0	11	30	82	411
Mopti	331	894	1 782	4 524	60	157	2 173	5 575
Tenenkou	171	719	1 006	3 977	87	204	1 264	4 900
Youwarou	6	43	574	3 337	138	396	718	3 776
Ségou	1255	6723	369	3073	399	1106	2023	10902
Bla	0	0	0	0	0	0	0	0
Macina	131	549	38	167	0	0	169	716
Niono	921	5422	331	2906	347	970	1599	9 298
San	51	211	0	0	1	2	52	213
Ségou	152	541	0	0	51	134	203	675
Sikasso	10	20	0	0	0	0	10	20
Koutiala	7	17	0	0	0	0	7	17
Sikasso	3	3	0	0	0	0	3	3
Gao	1 762	7 978	29 992	143 880	3 931	14 035	35 685	165 893

Régions - Cercles	PDIs		PDIs Retournées		Rapatriés		Cumul PDIs, Rapatriés et PDIs Retournées	
	Ménages	Individus	Ménages	Individus	Ménages	Individus	Ménages	Individus
Ansongo	215	1019	13 059	65 304	953	3 638	14 227	69 961
Bourem	811	3 851	5 750	28 678	411	1 514	6 972	34 043
Gao	736	3 108	11 183	49 898	2 567	8 883	14 486	61 889
Menaka	1 405	7 291	15 615	62 276	2 732	12 088	19 752	81 655
Anderamboukane	272	1 293	5 677	24 318	1 545	6 954	7 494	32 565
Inekar	207	826	2 442	8 857	19	83	2 668	9 766
Menaka	472	3 011	5 213	20 928	1 167	5 050	6 852	28 989
Tidermene	454	2 161	2 283	8 173	1	1	2 738	10 335
Kidal	59	313	547	2184	360	1752	966	4249
Abeibara	12	59	97	385	0	0	109	444
Kidal	26	131	323	1 280	144	711	493	2 122
Tessalit	21	123	114	466	216	1 041	351	1 630
TinEssako	0	0	13	53	0	0	13	53
Tombouctou	5159	19 529	58 443	273 984	9 268	29 491	72702	322529
Dire	53	273	6 287	23 628	862	2 474	7 211	26 402
Goundam	308	1 754	6 578	32 081	1 369	3 782	8 188	37 452
Gourma Rharous	4382	12 750	17 653	89 649	2 788	9 844	24 791	112 098
Niafunke	0	0	7 943	46 507	1 431	3 805	9 364	50 286
Tombouctou	416	4752	19 982	82 119	2 818	9 586	23 148	96 291
Total général	10 927	47 706	113 596	526 505	18 319	63 107	142 262	635 300

ANNEXE VI SITUATION DES NOUVEAUX PDIS DANS LA RÉGION DE TOMBOUCTOU
Cercle de Gourma-Rharous
Commune Rurale de Gossi

SITE DE DEPART	NBRE DE MENAGE	NBRE D'INDIVIDUS	HMES	FMES	ENFTS	SITES D'ACCUEIL
DEOU, BARAW, DURBINDA, BELLEKESSI, LAHADE, KORANDORU, DJIBO ET MARE DE SOUM	325	975	439	536	78	DIBDIBA PEULH
	76	978	440	538	76	DIBDIBA TAMACHEK
	195	507	228	279	61	EGUAYE
	150	390	176	214	47	TINANOU
	42	105	47	58	13	TINTAHATENE1
	106	276	124	152	33	TINTAHATENE2
	42	109	49	60	13	TINDEI
	123	319	144	175	38	TINBASSASSOTENE1
	52	135	61	74	16	TINBASSASSOTENE2
	14	36	16	20	6	FATEL
	35	91	41	50	11	TINBADIAWANE
	41	107	48	59	13	AGOUFFOU
	71	185	83	102	22	ELB-SALAM
	63	164	74	90	19	TIN-TOUHASSE
	61	159	72	87	19	FORAGE OUMAR
	66	172	77	95	21	ZAYITTE ALLA
	53	138	62	76	17	INGANDANE
	73	190	85	105	23	TINAKAMARE
	53	123	59	64	16	KIMAROU
	201	523	235	288	62	SOUHOUROU
	41	107	48	59	13	WARTOUFOUTOU
	193	502	226	276	61	TINBONGNO
	40	104	47	57	12	TINCHKAMANE
	45	117	53	64	14	ALAG
	40	108	49	59	13	HEKIA
	88	229	103	126	27	TINTABAKATE
50	125	56	69	15	AGOUD NEIJIM	
43	107	48	59	13	TAKARKORTE	
TOTAL GOSSI	2 382	7 081	3 190	3 891	772	

Commune Rurale d'Ouinerden

SITE DE DEPART	NBRE DE MENAGE	NBRE D'INDIVIDUS	HMES	FMES	ENFTS	SITES D'ACCUEIL
DEOU, BARAW, DURBINDA, BELLEKESSI, LAHADE, KORANDORU, DJIBO ET MARE DE SOUM	60	156	70	86	19	INBAW
	70	182	82	100	22	EFFERER
	50	125	56	69	15	TINALABDACHE
	80	208	94	114	25	TEZE
	90	234	105	129	28	ADIORA2
	67	174	78	96	21	ZANTIBOBO
	50	135	61	74	16	TINARAB
TOTAL	467	1214	546	668	146	

Commune Rurale de Gourma-Rharous

SITE DE DEPART	NBRE DE MENAGE	NBRE D'INDIVIDUS	HMES	FMES	ENFTS	SITES D'ACCUEIL
DEOU, BARAW, DURBINDA, BELLEKESSI, LAHADE, KORANDORU, DJIBO ET MARE DE SOUM	45	122	55	67	14	ISSETANE
	53	143	64	79	18	IFFOLANE SOURGOUSAREYE
	42	113	51	62	14	TEMAZAZARTE
	38	183	82	101	22	ORFANE2
	57	154	69	85	18	ZAMEYE
	38	103	46	57	12	TINAGORE
	63	170	77	93	20	TINWAWARENE
TOTAL	336	988	444	544	118	

Cercle de Tombouctou
Commune Rurale de Lafia

SITE DE DEPART	NBRE DE MENAGE	NBRE D'INDIVIDUS	HMES	FMES	ENFTS	SITES D'ACCUEIL
SUD DU GOUROU	26	251	102	149	74	PUITS DE TEFERERETE
TOTAL	26	251	102	149	74	

***Situation générale des nouveaux déplacements de janvier 2017 dans la région de Tombouctou**

Cercle	Ménages	Individus
Gourma-Rharous	3 185	9 283
Tombouctou	26	251
TOTAL	3 211	9 534

ANNEXE VII MÉTHODOLOGIE

Les activités de la DTM sont basées sur la méthodologie approuvée par la Commission Mouvement de Populations et sont menées par des équipes mixtes composées de membres, de la Direction Nationale du Développement Social (DNDS), de l'OIM et de l'UNHCR.

Enregistrement :

A. PDIs et PDIs retournées :

Les opérations d'enregistrement consistent à faire le profilage des populations déplacées en collectant des données relatives à leur profil démographique, l'historique de déplacement, les besoins, l'assistance reçue ainsi que les vulnérabilités identifiées.

- **Formation.** La formation des équipes en charge de la collecte de données a lieu par groupe de 20 à 30 personnes. Les formations sont menées par les agents de la DNDS. Les superviseurs et enquêteurs de la DNDS sont les cibles privilégiées de ces sessions qui couvrent notamment : les objectifs de la DTM, la méthodologie, les outils de collecte de données, ainsi que des informations concernant la collecte et la protection de données. Des personnes déplacées sont également invitées à ces sessions et sont intégrées aux équipes d'enregistrement.
- **Communication.** Des campagnes de communication sont mises en œuvre afin d'informer les populations déplacées sur la date et l'objectif des enregistrements. L'équipe de la DNDS travaille en collaboration étroite avec les maires, chefs de quartiers, points focaux des PDIs et crieurs publics afin de faire parvenir les messages-clé aux populations déplacées.
- **Collecte des données.** La collecte de données se fait selon une approche communautaire et inclut des chefs de quartiers, des représentants des ONGs, des leaders communautaires ainsi que des personnes déplacées.

Dans les régions sud, la collecte de données se réalise en trois étapes :

1. **Evaluation au niveau des communes :** Une évaluation au niveau des communes où ont été identifiées des personnes déplacées est réalisée au travers d'entretiens auprès d'informateurs clés (maire, représentants des personnes déplacées) et de visites de terrain. Ces évaluations permettent de confirmer la présence de personnes déplacées dans ces communes, d'identifier les quartiers où se trouvent ces personnes ainsi que de collecter des informations concernant les services fournis, les besoins et l'assistance délivrée.
2. **Evaluation au niveau des quartiers :** Une évaluation au niveau des quartiers où ont été identifiées des personnes déplacées est réalisée au travers d'entretiens auprès d'informateurs clés (chefs de quartiers/fractions/bandes, représentants des personnes déplacées et retournées, officiels locaux etc.) et de visites terrain. Ces évaluations permettent de confirmer la présence de personnes déplacées dans ces quartiers ainsi que de faire état des services fournis, des besoins, de l'assistance délivrée, des problèmes de sécurité ainsi que des besoins en terme d'emploi.
3. **Enregistrement des ménages déplacés :** L'enregistrement des ménages déplacés se fait au travers d'un entretien individuel avec le chef de ménage. Des données telles que le nombre de membres du foyer, leurs profils et vulnérabilités, l'historique des déplacements, l'assistance et les besoins sont collectées durant cette étape.

Les étapes 1, 2 et 3 ont été réalisées dans le sud du pays et les informations collectées sont mises à jour régulièrement.

Dans les régions nord, les étapes 1 et 2 du processus prennent également en compte les personnes retournées. L'étape numéro 3, conformément aux vœux de la CMP, n'a pas été réalisée au nord et ce afin de ne pas différencier les déplacés et retournés du reste des populations au nord (communautés hôtes et retournés) qui sont également vulnérables et dont les besoins devraient au même titre que les populations déplacées être pris en compte.

- **Mise à jour des données** : Des opérations sur le terrain sont menées de façon régulière afin de vérifier la présence des personnes enregistrées. Ces vérifications se font au travers d'agents permanents basés dans l'ensemble des régions du pays.

Points de suivi des mouvements de populations/Flow Monitoring Points (FMP) :

Cet exercice n'a pas vocation à être exhaustif et vise avant tout à produire des tendances en termes de déplacement ainsi qu'à agir comme système d'alerte précoce en cas de déplacements massifs et soudains de populations,

- **Formation** : Comme pour l'enregistrement, les équipes déployées aux FMP sont composées d'agents de la DNDS et de l'OIM. Ces équipes ont été formées sur la méthodologie retenue pour cet exercice, sur l'utilisation du questionnaire employé ainsi que sur des questions essentielles relatives à la protection.
- **Collecte des données** : Les équipes FMP sont placées dans certains lieux d'entrée et de transit clés tels que les gares routières et fluviales. Le recensement des personnes déplacées se rendant du sud vers le nord, du nord vers le sud ou entre les régions nord se fait généralement à l'intérieur des moyens de transport empruntés par ces personnes (bus ou pinasses). La collecte de données aux points FMP permet également d'identifier les personnes déplacées les plus vulnérables durant leurs voyages ou une fois arrivées à destination. Si besoin, ces personnes bénéficient d'un appui de l'OIM ou sont référées aux partenaires présents sur le terrain.

B. RAPATRIES :

⇒ **Documents des réfugiés :**

Les réfugiés régulièrement enregistrés dans les pays d'asile reviennent avec deux documents principaux:

a- Formulaire de Rapatriement Volontaire (FRV) : pour ceux qui déclarent leur retour aux autorités et l'UNHCR.

Les réfugiés lorsqu'ils décident de retourner dans leur pays d'origine doivent informer l'UNHCR et les autorités de ce pays de leur désir de retour. Avant leur départ, ils remettent leurs attestations d'enregistrement aux autorités du pays d'asile qui met à la disposition de chaque ménage un document commun (Formulaire de Rapatriement Volontaire) avec certaines informations biométriques.

b- L'Attestation de réfugié: pour ceux qui ne déclarent pas leur retour aux autorités et à l'UNHCR.

Signature de l'autorité du pays d'accueil, logo du gouvernement d'accueil, photos et informations de tous les membres de la famille. L'attestation est écrite en français pour le Niger et le Burkina Faso ; en français et arabe pour la Mauritanie.

Le formulaire de rapatriement volontaire et l'attestation de réfugié sont les seuls documents de référence pour l'enregistrement des rapatriés parce qu'ils comportent en plus de certaines informations biométriques le numéro proGres du ménage et celui de tous ses membres.

En plus de ces documents, le rapatrié peut aussi disposer de :

c- la Carte de ration avec les logos UNHCR et PAM. Ces cartes de ration doivent être systématiquement retirées et remises à l'UNHCR dès l'enregistrement des rapatriés.

d. Manifeste/Liste des rapatriés

Il s'agit d'une liste commune délivrée par ménage avec certaines informations biométriques.

Cette liste est normalement accompagnée par une lettre de l'UNHCR du pays d'asile.

e. Sans document

Les Maliens qui prétendent être des rapatriés mais sans présenter leurs documents de réfugiés ne doivent pas être enregistrés comme rapatriés.

Cependant, une attention particulière est accordée aux rapatriés en provenance de l'Algérie. Dans ce cas, la DNDS procède à la vérification auprès des autorités traditionnelles et administratives pour adopter de commun accord la conduite à tenir.

⇒ Lieux d'enregistrement :

Les rapatriés sont enregistrés soit au niveau des points d'enregistrements identifiés soit dans leurs zones de retour.

a- Dans les zones de retour

L'enregistrement qui a lieu dans les zones de retour concerne deux catégories de rapatriés à savoir:

- Les rapatriés arrivés au Mali dans la période allant de septembre 2014 à juillet 2015. L'enregistrement à débiter par ceux qui se sont, soit inscrit auprès des bureaux de l'UNHCR, soit auprès des Directions Régionales du Développement Social et de l'Economie Solidaire (DRDSES). Après cette étape, les agents enregistreurs continue l'enregistrement auprès des ménages non-inscrits disposant des documents cités plus haut.

- Les rapatriés qui ne passent pas par les points d'enregistrements identifiés. Ils seront sensibilisés pour se présenter aux autorités dès leur arrivée. Les agents enregistreurs devront garder un contact permanent avec les autorités pour être informés à tout moment d'arrivée des rapatriés dans le cercle ou les points d'enregistrements ont été identifiés. Dès réception de cette information, les agents enregistreurs effectueront une mission sur le terrain pour enregistrer ces rapatriés.

b- Aux points d'enregistrements

Les agents enregistreurs sont présents en permanence au niveau des points d'enregistrements ci-dessous identifiés:

- région de Kidal: Kidal centre, Anefif, Aguel Hoc et Tessalit,
- région de Gao: Intilit, Djebock, Labezanga, Anderanboukane, Menaka, Bourem, Gossi et Gao centre,
- région de Tombouctou: Léré, Soumpi, Diré, Goundam, Tombouctou centre 01, Essakane, Tombouctou centre 02, Bambara Maoudé et Rharous,
- région de Mopti: Boni, Tenenkou et Youwarou, Gathi-Loumo (Tenenkou),
- région de Ségou : Nampala et Niono,
- et le District de Bamako: pour couvrir les six communes de Bamako et la région de Koulikoro.

Ces points sont susceptibles de modification et les agents enregistreurs sont tenus de se déplacer au besoin dans les localités en fonctions des arrivées signalées.

⇒ **Procédures d'enregistrement :**

Seuls les rapatriés sont concernés par cet enregistrement. Les rapatriés devront présenter aux agents enregistreurs les documents de réfugié obtenus dans les pays d'asile.

Avant de commencer l'enregistrement, l'agent enregistreur devra vérifier l'authenticité des documents soumis par les rapatriés en faisant une comparaison avec les spécimens du pays d'asile en leur possession. Une fois l'authenticité des documents de réfugiés confirmée, l'agent procédera à l'enregistrement de chaque ménage sur le formulaire d'enregistrement des rapatriés au Mali. Seules les personnes physiquement présentes dont les noms se trouvent sur les documents du réfugié délivrés par les pays d'asile seront enregistrées, ou le nombre indiqué sur le manifeste sera pris en considération.

La présence physique des personnes est obligatoire. L'agent enregistreur doit procéder à la reconnaissance faciale des personnes présentes. Toute tentative de fraude sera sanctionnée par un rejet du dossier par l'agent enregistreur. Et ce dernier devra informer son superviseur de la situation qui à son tour informera l'UNHCR à travers la DRDSES. L'UNHCR se chargera de vérifier en lien avec le pays d'asile si la personne est concernée par cette opération.

C. EVALUATION DES BESOINS DANS LES ZONES DE RETOUR:

Cet exercice vise, au niveau des villages identifiés, à mieux appréhender et quantifier les besoins des populations affectées par la crise: populations déplacées, retournées et communautés d'accueil. Les informations collectées concernent les secteurs alimentation, eau/hygiène/assainissement, abri, moyen de subsistance et éducation.

- **Formation:** Les formations pour les évaluations des besoins sont menées par des représentants de la DNDS dans les régions de Gao, Tombouctou et Mopti au profit des staffs DNDS.
- **Collecte des données :** Ces évaluations sont menées dans des villages des régions de Gao, Tombouctou et Mopti où une forte concentration de personnes déplacées et retournées ont été identifiées.
- **Saisie des données :** Les données collectées sur le terrain seront vérifiées puis entrées dans la base de données de la DNDS à travers des tablettes androïdes depuis le terrain par les agents de collecte. Ces données seront mises en commun avec les partenaires qui réalisent des évaluations similaires au nord afin de permettre une analyse commune des besoins identifiés dans ces régions.

